

Chez Les Services Kelly (Canada), l'itée la sécurité est une valeur qui est au cœur de notre culture. Nous nous soucions profondément de la sécurité et de la santé de nos employés et nous n'affecterons jamais sciemment un employé à des tâches dangereuses, à un travail dans des zones dangereuses ou à une mission dans des conditions non sécuritaires. Kelly s'engage à respecter les exigences légales et à améliorer en permanence ses programmes de sécurité. Nous examinons les lieux de travail des clients afin d'évaluer leur programme global de sécurité, leur performance en matière de sécurité, l'exploitation des installations et leurs philosophies concernant la sécurité. Kelly travaille en étroite collaboration avec ses clients pour encourager la sensibilisation et une culture de sécurité proactive et pour s'assurer que vous recevez la formation et l'équipement de protection individuelle nécessaires pour accomplir vos tâches en toute sécurité.

Kelly s'engage à fournir un lieu de travail physiquement, psychologiquement sain et sécuritaire, axé sur le bien-être social ainsi que sur la protection de ses employés. La direction de Kelly reconnaît que les travailleurs et l'entreprise ont la responsabilité partagée de promouvoir les principes de respect mutuel, de confidentialité et de coopération, tels qu'énoncés dans la présente politique. Tout acte pouvant nuire à la santé psychologique des travailleurs est inacceptable et ne sera pas toléré.

Bien que nous nous efforcions d'assurer la sécurité de tous les employés, les efforts de Kelly et de nos clients ne peuvent pas protéger complètement les employés contre les blessures et les maladies liées au travail ; nous avons besoin de votre coopération. Notre intention est de fournir à nos clients des employés qui s'engagent à se protéger et à protéger leurs collègues contre les blessures et les maladies. On s'attend à ce que les employés communiquent avec leur représentant Kelly et leur superviseur chez le client pour signaler toute situation ou pratique de travail dangereuse, pour demander des informations ou des formations sur la sécurité ou pour faire des suggestions en la matière. Kelly veut s'assurer que les personnes sont conscientes que tout préjudice à la santé et à la sécurité psychologiques est également considéré comme une infraction grave et sera traité en conséquence.

Définitions :

Santé psychologique

Un état de bien-être dans lequel l'individu met en pratique ses propres capacités, peut faire face au stress normal de la vie, peut travailler de façon productive et fructueuse, et est en mesure d'apporter une contribution à sa communauté.

Environnement de travail psychologiquement sain et sécuritaire

Un milieu de travail qui favorise le bien-être psychologique des travailleurs et qui s'efforce activement de prévenir les préjudices à leur santé psychologique causés par des actes négligents, imprudents ou intentionnels.

Harcèlement en milieu professionnel

Tout comportement, commentaire ou action répréhensible ou importun dont une personne sait ou devrait raisonnablement savoir qu'il offensera ou humiliera un travailleur, mais exclut toute conduite raisonnable d'un employeur ou d'un superviseur à l'égard de la direction des employés ou du lieu de travail.

Violence au travail

Selon le Code de l'hygiène et de la sécurité au travail de l'Alberta, la violence au travail signifie : « la conduite de menace, de tentative ou réelle d'une personne qui cause ou est susceptible de causer un préjudice corporel » :

- *Comportement menaçant comme montrer les poings, détruire des biens ou lancer des objets*
- *Menaces verbales ou écrites (toute expression d'intention de causer du tort)*
- *Attaques physiques telles que frapper, bousculer, pousser ou donner des coups de pied*

La responsabilité de notre programme de sécurité et de santé est partagée comme suit :

- Kelly reconnaît son rôle de superviseur du programme. L'élaboration, le perfectionnement et l'administration des programmes relèvent de la responsabilité particulière du Service de la sécurité et de la sûreté de l'entreprise, qui travaille en étroite collaboration avec l'organisation sur le terrain et les autres services de l'entreprise.
- Tous les employés sont tenus de coopérer pleinement et de se conformer à tous les programmes de sécurité et de santé.
- Les employés au niveau de la direction ont la responsabilité de développer et de maintenir des attitudes appropriées à l'égard de la sécurité et de la santé psychologiques, pour eux-mêmes et chez ceux qu'ils supervisent, et de veiller à ce que toutes les activités liées au travail soient effectuées dans le plus grand respect de la sécurité et de la santé psychologiques. Parce que nos employés temporaires travaillent dans les locaux de nos clients et ne sont pas sous la supervision et le contrôle de Kelly, nos clients sont responsables de fournir à nos employés temporaires un environnement de travail sécuritaire conforme à toutes les lois applicables, ainsi que toute formation spécifique au site et tout équipement de protection individuelle requis.
- Kelly ne fera jamais sciemment affaire avec des clients qui ne s'engagent pas à protéger la santé et la sécurité psychologiques de nos employés temporaires. Kelly encouragera une culture organisationnelle qui favorise la santé psychologique et la sécurité de tous nos employés.



Arnie Teolis
Vice-président, opérations de dotation
Les Services Kelly (Canada), Itée